

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
20 août 2001
Français
Original: arabe

**Lettre datée du 17 août 2001, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent de l'Iraq auprès
de l'Organisation des Nations Unies**

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'une lettre, en date du 16 août 2001, que le Ministre des affaires étrangères de la République d'Iraq, M. Naji Sabri, vous adresse au sujet de la poursuite des agressions flagrantes commises par l'entité sioniste contre le peuple palestinien. Ces agressions ont entraîné une détérioration de la situation humanitaire de ce peuple, qui sera confronté à une véritable catastrophe humanitaire si les choses restent en l'état et si aucune aide économique et matérielle ne lui est apportée rapidement.

Le Ministre des affaires étrangères vous prie de tout mettre en oeuvre pour que l'on approuve sans retard la décision tendant à prélever un montant de 1 milliard d'euros sur les fonds irakiens pour acheter des vivres, des médicaments et autres fournitures essentielles à l'intention du peuple palestinien.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(Signé) Mohammed A. **Al-Douri**



**Annexe à la lettre datée du 17 août 2001, adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Iraq
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

L'entité sioniste usurpatrice intensifie jour après jour ses agressions flagrantes contre le peuple palestinien. Elle bombarde quotidiennement des villes, des villages et des camps palestiniens en utilisant les armes les plus modernes fournies par les États-Unis d'Amérique, telles que des avions F-16, des hélicoptères « Apache », des gaz toxiques et des obus contenant de l'uranium appauvri, faisant des centaines de morts et des milliers de blessés parmi la population civile. En outre, elle détruit des quartiers d'habitation, des établissements d'activité économique, des installations civiles et des équipements collectifs, saccagent des terres agricoles et expulsent des Palestiniens par la force. Enfin, elle commet d'autres graves violations des droits de l'homme à l'encontre du peuple palestinien – assassinats politiques, sanctions collectives, blocus, bouclage et isolement de villes et de villages, et interruption des activités économiques palestiniennes – qui sont autant de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité.

Ces agressions continues ont entraîné une nette détérioration de la situation humanitaire, déjà déplorable, du peuple palestinien, qui sera confronté à une véritable catastrophe humanitaire si les choses restent en l'état et si aucune aide économique et matérielle ne lui est apportée rapidement pour qu'il puisse répondre à ses besoins pressants après la destruction de son infrastructure économique et sanitaire, de ses institutions culturelles et de ses équipements collectifs. Le peuple palestinien pourrait alors assurer les services médicaux et éducatifs essentiels; aider des centaines de milliers de chômeurs, ainsi que les familles des prisonniers, des martyrs et des blessés de l'héroïque Intifada; cultiver à nouveau les terres saccagées par les militaires sionistes; remettre en état les routes; et venir rapidement en aide aux Palestiniens qui ont dû quitter leurs terres ou leur foyer ou dont les maisons, les biens et les terres ont été détruits ou saccagés.

Compte tenu de ce qui précède, je tiens à me référer aux lettres du Ministre iraquien des affaires étrangères datées des 26 novembre 2000, 10 décembre 2000, 19 décembre 2000, 23 janvier 2001, 20 février 2001 et 28 février 2001, dans lesquelles il est question de la décision que les dirigeants politiques irakiens ont prise d'offrir 1 milliard d'euros au peuple palestinien pour conforter sa position sur le plan national et dans le monde arabe. Ce montant serait prélevé sur les recettes pétrolières de l'Iraq perçues au titre du mémorandum d'accord.

Les lettres susmentionnées contiennent les propositions de l'Iraq concernant les modalités d'application de cette décision, et des listes des vivres, des médicaments et autres fournitures humanitaires dont le peuple palestinien a besoin vous ont déjà été communiquées. Il reste que les représentants des États-Unis et du Royaume-Uni siégeant au Conseil de sécurité et au Comité des sanctions [Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 661 (1990)] empêchent que soit approuvée la décision tendant à allouer au peuple palestinien combattant un montant de 1 milliard d'euros prélevé sur les fonds irakiens. Leur but est manifestement d'accroître les souffrances des Palestiniens et d'encourager l'entité sioniste à poursuivre sa politique, qui consiste à imposer des sanctions collectives, à commettre des assassinats et à continuer d'anéantir le peuple palestinien.

Les Palestiniens, qui vivent sous le joug d'une occupation et d'une colonisation des plus racistes et des plus odieuses, symbolisées par l'entité sioniste, ont le plus grand besoin d'une véritable assistance humanitaire d'urgence, notamment après la dangereuse intensification des opérations de liquidation, de destruction et de harcèlement dont ils sont victimes. L'Iraq a le droit souverain de partager avec le peuple palestinien frère le peu de vivres et de médicaments dont il dispose, et le peuple palestinien a le droit légitime de recevoir une aide de ses frères et amis de par le monde pour pouvoir faire face à la plus arrogante des agressions brutales et racistes.

L'accroissement des souffrances que ce peuple endure par suite des agressions sionistes quotidiennes exige de la communauté internationale – États et organisations – qu'elle soutienne ce peuple combattant. Compte tenu de vos responsabilités et de votre devoir sur le plan humain, vous devez en outre jouer le rôle qui vous incombe dans cette affaire en faisant cesser les attaques lancées contre le peuple palestinien et en essayant d'atténuer les souffrances de ce peuple, qui vit sous le joug de l'occupation depuis plus de 50 ans.

En conséquence, je vous prie de tout mettre en oeuvre pour que l'on approuve sans retard la décision tendant à prélever un montant de 1 milliard d'euros sur les fonds irakiens pour acheter des vivres, des médicaments et autres fournitures humanitaires essentielles à l'intention du peuple palestinien.

Le Ministre des affaires étrangères
de la République d'Iraq
(Signé) Naji **Sabri**